

Ce qui fait partie de la collecte des déchets verts



Déchets de jardin

- Tonte de gazon et de prairie
- Tailles d'arbres et d'arbustes
- Restes de fleurs et de légumes
- Feuilles mortes, mauvaises herbes et fruits abîmés
- Plantes en pots ou de balcon (sans pot)



Déchets ménagers

- Épluchures
- Fruits, légumes, salade
- Marc de café
- Litière de petits animaux
- Coquilles d'œufs
- Sacs compostables (EN 13432)

Ce qui n'a **PAS** sa place dans la collecte des déchets verts

- | | | |
|----------------------|--------------------|--|
| • Cendres | • Plastique | • Pierres |
| • Piles | • Médicaments | • Déchets issus du balayage des routes |
| • Boîtes de conserve | • Métal | • Textiles |
| • Verre | • Huiles minérales | • Ficelle non putréfiable |
| • Crottes de chien | • Restes de repas | • Couches |
| • Capsules de café | • Sacs aspirateurs | |
| • Litière pour chats | | |

Origine/désignation	Matériel d'origine
Service communal de collecte, déchets verts de la collecte séparée	Déchets de jardin, déchets ménagers (sans restes de repas)
Agriculture et sylviculture	- Résidus de récolte, paille, balles, poussière de céréales, céréales - Fourrage - Fruits et légumes - Semences et plantes non traitées - Écorces, bois, résidus de bois (attention: uniquement du bois naturel non traité, pas de vieux bois) - Fumier de toutes les espèces animales du secteur agricole et forestier
Zone de maintenance de l'eau	- Herbe coupée - Plantes aquatiques
Matériels provenant de la production d'aliments, de produits alimentaires et de denrées alimentaires de luxe	- Épluchures - Résidus de production de café, de thé, de cacao, de pommes de terre, de maïs ou de riz, condiments - Résidus de distilleries d'alcool, drêche et lie - Tabac, poussière de tabac, fragments de tabac et côtes de tabac - Résidus d'oléagineux - Substrat de champignon comestible - Résidus de filtre - Coquilles d'œufs
Néophytes envahissants	- Plantes exotiques ayant un impact négatif sur l'environnement: acceptation limitée selon la directive de l'Association Biomasse Suisse - Les grandes quantités de néophytes envahissants ou de déchets verts contaminés par ceux-ci doivent être signalées avant leur livraison à l'usine Attention: seules les parties aériennes des plantes sont autorisées pour la compostage chez Axpo Biomasse Attention: toutes les parties de la plante d'ambrosie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) doivent être impérativement brûlées
Matériel d'emballage et «résidus de produits» végétaux	- Fibres de coton et de bois d'origine naturelle provenant de matières premières renouvelables; sans plastique ni revêtement plastique Attention: pas de matériel génétiquement modifié

Le matériel non autorisé sera rejeté ou éliminé aux frais du fournisseur.
Validité sous réserve de modifications. Autres matériaux sur demande.